Dinan, le 20 octobre 1862, A. Rigault, missionnaire, à François Guizot

Auteurs : Rigault, A. (?-?)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

20 Fichier(s)

Les mots clés

France (1852-1870, Second Empire), Mémoires (Guizot), Publication, Religion

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Présentation

Date1862-10-20
GenreCorrespondance
Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais
Cote35, AN : 163 MI 42 AP 154 Papiers Guizot Bobine Opérateur 24
Nature du documentLettre autographe
Supportcopie numérisée de microfilm
Etat général du documentBon
Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6176?context=pdf

Citer cette page

Rigault, A. (?-?), Dinan, le 20 octobre 1862, A. Rigault, missionnaire, à François Guizot, 1862-10-20.
Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Consulté le 25/12/2024 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6176

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)
Lieu de destinationVal Richer (France)
DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0.
Lieu de rédactionDinan (France)

Information Bibliographique

Titre	Auteur	Date	Lien
Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps	François Guizot	1858	Lien externe

Notice créée par Marie Dupond Notice créée le 05/03/2024 Dernière modification le 20/03/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6176?context=pdf

trop grande [illegible] pratique des affaires ecclésiastiques dans leurs rapports avec les affaires civiles, [illegible] s'agit en France et dans les états où des concordats sont en vigueur, que de pure formalité, dont l'effet [illegible] et qui ne peuvent [illegible] la nullité des actes [illegible] de ces formalités [illegible] comme en France. Ce que l'Église catholique a dans tous les états a [illegible] par des concordats [illegible] pour [illegible] de grands [illegible] de grands biens spirituels, elle n'a pas été contrainte, elle a fait une alliance volontaire, les concordats [illegible] la liberté de l'Église [illegible] avantages [illegible] les concordats [illegible] que [illegible] le souverain [illegible] dans son titre [illegible] le droit [illegible] dans les matières de la foi et de la discipline ecclésiastique.

[illegible] l'Église anglicane [illegible] par la loi de 1559 [illegible] ecclésiastique à [illegible] que le droit de faire les visites ecclésiastiques et de corriger et de réformer les abus de l'Église était annexé pour toujours à la royauté [illegible] aucune charge [illegible] ecclésiastique [illegible] la [illegible] de toute [illegible] ecclésiastique.

Henri 8 a exercé ce droit dans [illegible] en vertu de sa nouvelle qualité de souverain chef de l'Église d'Angleterre [illegible] Church. En cette qualité il [illegible] Thomas Cromwell [illegible] général [illegible] spirituel [illegible] 1535. En 1536 il avait fait de ce même Thomas Cromwell son vice-gérant dans sa qualité de chef [illegible] de l'Église [illegible] grande [illegible] que le Roi [illegible]

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6176?context=pdf

Recevez, je vous prie, Monsieur, dans cette longue lettre que le Roi vous dicte, et le sentiment profond de l'estime que j'ai pour votre talent et votre caractère, avec le vœu que vous, et les vôtres, soyez remarquables par la santé, ne pas jamais à la cause de Dieu que vous servez si noblement et pour laquelle vous êtes.

Après ces recommandations de tout mon entendement pour vous, agréez, je vous prie, Monsieur, mes vœux les plus respectueusement dévoués

C. Bigault

Prince Radziwill

Berlin, Hôtel de Saxe

ordre, il n'y a rien d'humain dans la constitution de l'Église de Dieu. Son organisation purement extérieure, les formes, répondant aux temps et aux mœurs, seront appropriées par les lumières aux difficultés et aux besoins du moment, tout le monde en convient. Mais ce qui ne change pas, c'est la constitution des croyances, c'est l'essentiel des doctrines. Ce qui ne se modifie pas, c'est cette constitution parfaite et divine du sacré ministère. Que prétend faire à cet égard notre magistrat les progrès de la civilisation, le mouvement des esprits? Les âges sont les habitants du monde, le pasteur doit seulement modérer les conditions que chaque âge comporte, mais ni la force, ni l'agilité, ni l'âge des habitants du monde ne transformeront en guides les aveugles, ni les habits, ni les besoins du monde. Jamais le troupeau le plus fort ne sera à lui-même son berger. Dans l'Église, il y a plus, plus peut tout ce qui vient de l'homme, outre du temps, pour tous les progrès et pour toutes les civilisations, jamais pour la détourner dans la révolution ni pour la rebellion.

Et ailleurs, est-ce donc comme égaux? Dans l'intérieur, il y a de droits d'aînesse que le droit divin limite et restreint. La puissance spirituelle s'exerce sur les âmes par la sacrédoce, comme la puissance temporelle s'exerce, Monsieur, par votre pouvoir légiste et votre main. Dans l'ordre des intérêts sociaux, de ce chef pays que vous avez servi, le commandement. Dans le sacrédoce, pour les intérêts spirituels, comme dans la paternité pour les intérêts de la famille, comme dans le pouvoir civil pour les intérêts de la société, c'est de Dieu que vient le pouvoir, c'est Dieu que l'on reconnaît pour Maître. Le sacrédoce n'est pas une mandataire social.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6176?context=pdf

le langage de Jésus-Christ et dans le langage des Anglicans, Bien allarie indépendamment le Christianisme et l'Eglise, de manière à ne présenter le Christianisme tout et complet que dans l'Eglise. La Rédemption, le Royaume de Dieu, le Salut sont si bien dans cette société réunis. Il peut se trouver des hybrides hors du berceau, mais il n'y a qu'une berceau, et pour que les hybrides des Sectaires voisins soient un Lycée, il faut qu'ils intègrent les vrais Sectaires, que le Sectaire les amène au berceau et qu'il n'y ait qu'un seul langage, comme il n'y a qu'un seul pasteur.

Il ne faut donc pas séparer le Christianisme de l'Eglise, il faut considérer l'Eglise comme le berceau où Jésus-Christ veut s'assembler dans une même religion, une, complète et permanente, tout ce qui croit en Lui, tout ce qui l'adore, tout ce qui l'aime, tout ce qui veut, non pas seulement de l'esprit pur et de la vérité pure, mais en se soumettant à Lui dans son Eglise, vraie et matériel Chrétien.

En appliquant ce mot Eglise à telle ou telle société de la Réforme, peut-on dire que ces Sectaires ont une Eglise, une portion du berceau, une de ces formes libres et fondamentales de Dieu, Mon Eglise et berceau ne s'entendent qu'avec l'unité comme condition d'existence. Tout ne se détruit et pas immédiatement en nous, de telles sociétés, quelle société, quelle autorité permanente dans un système d'Eglise Rationnelle ? Le berceau de Jésus-Christ reste bien libre et les mondes, mais dans la plus intime et la plus indissoluble unité. Rapport à la Loi, foi et une vertu de charme, mais rapport aussi à l'indivisible et intervertible vérité.

L'Eglise est-elle indéfinissable ou gît des sujet ou des établissements ? Dans Mandement, il est mieux que vous, peut savoir condition ce qui est accessible aux révélations est incomplet et humain ?

ordre, il n'y a rien d'humain et de Dieu. Que ses prétentions terrestres répondant aux [illegible] appréciées par les Sectaires du berceau, tout le monde [illegible] qui ne trouve pas, c'est le [illegible] l'autorité des Sectaires. Ce qui constitue parfaite et [illegible] heureuse faire à cet ordre, c'est d'obtenir, le Mouvement après Dieu des habitants des mondes et conditions qui [illegible] mais ne les force, ni l'appel berceau ne transformant [illegible] et les bâtons du [illegible] le plus fort ne sont à [illegible] dans l'Eglise. Il y a [illegible] de l'homme aidé de [illegible] et pour toutes les [illegible] le désordre dans la [illegible] rébellion.

Le clergé est-il [illegible] chrétien, il y a de [illegible] Saint Paul. Le pasteur [illegible] les âmes que le berceau [illegible] Seigneur et notre maître [illegible] Sacrement ce ne chez [illegible] Commandement. Dans [illegible] spirituelle, [illegible] les chaînes de la [illegible] civil pour les [illegible] Dieu que lui se [illegible] pour [illegible] qu'une mandataire [illegible]

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6176?context=pdf

5. 8

à le faire leur. Mais dans le gouvernement spirituel de l'Église, qui n'est que le royaume spirituel de Dieu,

La constitution de l'Église est [illegible] simple de [illegible] pendant [illegible] pour le [illegible] [illegible] n'a pas été [illegible] [illegible] à cette [illegible] il faut [illegible] application de ce [illegible] [illegible] de préjugé humain.

[illegible] peuvent [illegible], [illegible], en [illegible] par la constitution de l'Église deux institutions séparées et séparables, l'une [illegible] toute divine, l'autre [illegible] humaine, à [illegible] que les [illegible] [illegible] avec leurs personnalités ; l'une, sans laquelle on ne [illegible] entrer [illegible] de Dieu [illegible] de Jésus Christ, l'autre, dont on peut faire [illegible] [illegible] ce que l'on [illegible] négliger, sans que [illegible] [illegible] changé dans [illegible] [illegible] et dans ses éternelles espérances ; l'une, infaillible [illegible], comme Dieu et son Fils, l'autre, variable et fragile, comme tout ce que l'homme touche de sa main et qu'[illegible] comme [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] religieuse, [illegible] [illegible] pour le plan de Dieu et pour le caractère [illegible] la permanence et la perfection dont il [illegible] la [illegible], l'autre [illegible] [illegible] [illegible] l'[illegible] [illegible] de l'Église, et à ne voir [illegible] [illegible] humaine [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] dans sa constitution.

Cette [illegible] pas [illegible], l'œuvre de Notre Seigneur.

Sans doute nous reconnaissons que le [illegible] le [illegible] de Notre Seigneur, la [illegible] de l'Évangile, [illegible] les [illegible] [illegible] du Christ [illegible] [illegible] que l'on [illegible] [illegible] la constitution de l'Église [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], avec [illegible] que, dans

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6176?context=pdf

sanglante. Toujours les peuples reconnaissent célèbrent leur triomphe, croyant à comprendre que la vérité et le bonheur qui en est le fruit, [illegible] jamais bien venir par autre chose que son origine divine. Les peuples s'inspirent de la foi et des conseils de l'Église pour leurs lois, leurs institutions et leurs mœurs; et pendant une période de 8 à 10 siècles, le monde réalise lentement dans l'organisation de l'Église et dans sa législation canonique tout ce qu'il fait pour lui-même; c'est l'époque de la splendeur du règne spirituel de Jésus Christ, et Jésus Christ laisse faire les peuples et les souverains. Des 14e et 15e siècles, commence un autre mouvement. Peuples et Rois marchent et appellent des choses plus humaines, plus terrestres, [illegible] aux choses de Dieu. La Réforme [illegible] pas à répudier l'Église que la société humaine répudie; elle ne veut que l'égalité de l'influence de l'Église et [illegible] à une action extérieure le gouvernement et la direction des hommes et de leurs associations. Du 16e siècle à nos jours, ce mouvement s'est [illegible], mais avec un esprit public [illegible] des vues de la foi, on répudie [illegible] du domaine des choses publiques, laissant à la liberté de conscience [illegible] [illegible] Jésus Christ laisse les peuples et leurs souverains le répudier.

Toute origine, Monsieur, pour l'histoire de l'Église, ce serait du *midi de l'Europe* [illegible] j'ai l'honneur de proposer à votre [illegible], n'est-elle pas toute la tradition historique du premier chapitre de l'Évangile selon St Jean [illegible] que cette tradition [illegible] nos [illegible] publiques [illegible] de la [illegible] [illegible] que les laïques prennent [illegible]

[illegible] mêmes quelques observations à ce sujet
[illegible] instant.

Il résulte l'opinion que vous [illegible] fait lorsque je ne peut m'empêcher des hommes dangereux et dangereux [illegible] est important.

Les laïques peuvent-ils en effet, tant qu'une partie de l'Église est [illegible], avoir une part dans le gouvernement de l'Église de Dieu? Dans [illegible] et [illegible] il est [illegible] théologie [illegible] a [illegible] dans l'Église. Il la faudra, et [illegible] qu'il [illegible] comme un [illegible] qui [illegible] distingue [illegible] le troupeau du Pasteur qui le gouverne, et tant que le [illegible] sera [illegible] tant le troupeau, il y aura des relations de troupeau à Pasteur et de Pasteur à troupeau, le troupeau doit [illegible] et le Pasteur [illegible] dans quelque temps [illegible] pour le troupeau. Jamais Dieu, à moins de faute, la nation [illegible] de l'Église et de bonheur. Dans une [illegible] pure, [illegible] quand [illegible] que les laïques [illegible] à [illegible] dans l'Église [illegible] du gouvernement spirituel, [illegible] part, [illegible] le droit [illegible] Dieu droit, c'est l'être conduit. Lorsque la réforme a pris [illegible] du travail dans une [illegible], la Réforme [illegible] une fois [illegible], jugée par elle-même, elle est sortie de l'ordre établi de Dieu.

Le point est venu de dire, Monsieur, c'est que, dans l'[illegible] de la [illegible] est [illegible] au milieu des [illegible], [illegible] le [illegible], Dieu a voulu respecter la liberté d'action des peuples comme celle de chacun des [illegible] et a laissé faire par eux dans leur [illegible] et dans leur [illegible] ce qu'ils [illegible]. Mais [illegible] et plus, à l'[illegible] du christianisme, les peuples ont repoussé la lumière [illegible] et ont refusé à Dieu et à Christ des [illegible] publics. Il en est [illegible] pour [illegible] et pour le feu [illegible] qui [illegible] les [illegible]. Dans tout [illegible] extrême, mais inévitable, il a fallu faire un [illegible] siècles

tout livré de tout son pouvoir, mais il reconnu tout [illegible] pas un seul acte d'[illegible], une seule déclaration [illegible], une seule loi par laquelle l'État constitue l'Église Anglicane indépendamment de l'autorité qui l'a fondée et gouvernée c'est donc [illegible] par lequel il renonce à la suprématie spirituelle.

Comment [illegible] la dépendance radicale de l'Église Anglicane ?

— En approuvant la position actuelle de l'Église Anglicane, en alléguant de vous rendre compte de la position vis-à-vis de la Communion Romaine, vous soulevez, Monsieur, une grave question, celle de l'origine de la Réforme. [illegible] d'un mot la question entière. Ce mot suffira-t-il à la conscience de tous vos lecteurs ? Je crains [illegible] mais de [illegible] que ce mot ne suffise pas et qu'il ne soit même pas la solution vraie de la question.

L'une des principales causes de la Réforme ?, [illegible] page 120, a été l'ardent travail des laïques pour prendre dans le gouvernement de l'Église elle-même leur plein droit part.

En cette forme d'affirmation, on reconnaît la [illegible] de [illegible] habitué à rencontrer dans le plein des plus délicates questions et à [illegible] appelons dans notre langue moderne la Philosophie de l'histoire [illegible] en France, nous savons, Monsieur, quelle [illegible] magistrale est la vôtre en ces matières [illegible]. J'étais trop jeune pour avoir pu suivre vos cours avant 1830, mais je suis habitué [illegible] j'arrive à vous [illegible] de tout ce que je [illegible] je vous [illegible] toujours [illegible] maîtres en [illegible].

Honorer le maître, c'est justice. [illegible] le [illegible] loyalement, c'est lui rendre un légitime honneur. C'est pour cela, Monsieur, que j'estimerai

[illegible] pas [illegible] quelque [illegible] [illegible] derniers [illegible]

En attendant l'[illegible] [illegible] je [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible]

Les laïques [illegible] [illegible] de l'Église [illegible] [illegible] l'Église de Dieu ? [illegible] la plus simple théologie [illegible] l'Église il [illegible] [illegible] comme un [illegible] qui [illegible] le [illegible] du Pasteur [illegible] [illegible] relations de [illegible] [illegible] [illegible] et le Pasteur [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les laïques [illegible] une part du gouvernement spirituel [illegible] [illegible] la Réforme [illegible] la Réforme est [illegible] elle-même [illegible]

Le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] liberté d'action des peuples [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] publics [illegible] [illegible] [illegible] mais [illegible]

Fichier issu d'une page [illegible]

[illegible]

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6176?context=pdf

place du Pape en Angleterre (Burnet, 1re part. liv. 2.)

Sous Edouard 6, les choses se continuèrent et se confirmèrent. Les Evêques prirent de nouvelles commissions, révocables à la volonté du Roi, et peu avant [illegible] de la Réformation, on déclara qu'il fallait tenir les Evêques dans le joug d'une domination arbitraire (Burnet 2e part. liv. 1 – Burnet abrégé) [illegible] [illegible] quelque peu de cas [illegible] dans [illegible], ce fut [illegible] [illegible] bien, et tout que l'Eglise put alléguer aucun droit, l'archevêque [illegible] de Canterbury, Cranmer avait été des premiers à tout accepter. Les Evêques obtinrent, seulement comme une grâce, que le Roi donnât les [illegible] (Burnet [illegible])

On expliquait nettement dans les commissions données aux Evêques, que la puissance épiscopale, tout autant que celle des magistrats séculiers, émanait de la royauté comme de sa source, [illegible] accordait le pouvoir d'ordonner et de déposer les ministres de la religion, de se [illegible] des censures ecclésiastiques, en un mot, de faire tous les devoirs de leur charge [illegible] au nom du Roi et sous son autorité (Burnet ibid. [illegible]) [illegible] [illegible] [illegible] grande [illegible] dans le Parlement [illegible] fut [illegible] qu'il n'y avait point de juridiction, soit séculière soit ecclésiastique, qui ne dût être rapportée à l'autorité royale comme à sa source. (Burnet ibid.)

Ce qui avait été pratiqué sous Henri 8, sous Edouard 6, confirmé [illegible] solennellement en 1559, fut [illegible] dans le synode de Londres en 1562, dont les termes plus [illegible] larges, [illegible] dans la pratique immédiate. Donner bien vite le sens dans lequel les comprenaient le Roi, le Parlement et le pays. La majesté royale, y est-il dit, a la souveraine puissance de ce royaume d'Angleterre et de tous ses autres domaines, et le gouvernement souverain de tous ses sujets, soit ecclésiastiques, soit laïques, lui appartient en toute sorte de causes. La déclaration royale de 1628 compléta l'acte du

Synode [illegible] établissant [illegible]
que par devant le Roi [illegible]
de l'autorité dans l'Eglise [illegible]
l'Episcopat anglican [illegible]
[illegible] des Princes [illegible]
l'infériorité [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] autorité que le Roi [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] autorité que le [illegible]
[illegible]
[illegible]
par l'autorité du Parlement [illegible]
[illegible] de son autorité royale [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
1832 [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
l'Eglise anglicane, [illegible]
[illegible] indépendance [illegible]

1

35

Monsieur,

[illegible]

travail.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6176?context=pdf

[illegible], tout est dans ce sens.

Dire que, depuis long-temps, le Gouvernement et le Parlement ne se mêlent guère des affaires propres et intérieures de l'Église anglicane (page 78) est-ce prouver que, d'après la nature de sa constitution, l'Église établie est indépendante de l'État et jouit de son autonomie ? — Vous ne voudriez pas [illegible] conduire à cette conclusion. Votre langage si [illegible] [illegible] [illegible] de l'argumentation. Tout ce qu'on peut dire, c'est que depuis tel ou tel temps, les pouvoirs de l'État ont [illegible] leurs droits, et par suite, l'Église anglicane [illegible] même de ses affaires propres et intérieures ; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ; mais ne [illegible] pas. Quant à la [illegible] indépendance spirituelle, elle est, en principe, aussi nulle que [illegible] [illegible] [illegible] leurs droits, [illegible] à [illegible] . Au contraire, la constitution fondamentale de l'État et la [illegible] de 1688 ont tout prévu [illegible] et les [illegible] [illegible] du clergé [illegible] [illegible], tout [illegible] [illegible] [illegible] à Sa Majesté [illegible], et le [illegible] [illegible] du pouvoir de suprême gouverneur de l'Église qui [illegible] les [illegible] Majesty's declarations (p. 12)

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] le [illegible] [illegible] [illegible], soit en France, soit en d'autres États [illegible], les [illegible] gouvernements [illegible] correspondance avec Rome ont [illegible] [illegible] que, en qualité de [illegible] [illegible] pays, les [illegible] du clergé [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à telle ou telle formalité [illegible] qui ne [illegible] pays autrement qu'en Angleterre et [illegible] l'Église anglicane [illegible] homme d'État [illegible], [illegible] avec une trop longue et

trop parfaite pratique [illegible] rapport avec les affaires [illegible] [illegible] s'agit, en France et dans [illegible] tout ce [illegible] que de [illegible] [illegible] [illegible] la nullité des actes [illegible] [illegible] même à [illegible] [illegible] États [illegible] [illegible] pour obtenir de grands [illegible] [illegible] spirituelle ; elle n'a pas [illegible] une alliance volontaire [illegible] [illegible] de la liberté de l'État [illegible] tous ces avantages d'une [illegible] assurent [illegible] alliance du [illegible] nulle part un souverain [illegible] de [illegible] le droit de [illegible] foi et de la discipline ecclésiastique [illegible] n'est pas [illegible] [illegible] [illegible] Henri VIII [illegible] [illegible] ecclésiastiques et de [illegible] l'Église était [illegible] [illegible] [illegible] ecclésiastique, [illegible] [illegible] [illegible] Henri VIII a [illegible] [illegible] de l'Église d'Angleterre [illegible] Thomas [illegible] spirituel [illegible] Thomas Cromwell [illegible] de [illegible] de l'Église [illegible] [illegible]

Donnet, à qui veut le lire, tout ce qui est positif dans ce détails.

1° Du manque d'indépendance, agissant à ouvertement pour chef de l'église, le chef suprême de l'État.

Cette accusation énoncée, récapitulée, qu'elle doit être vue et entendue, Monsieur, de l'auditoire entier, ne contient pas des raisons réelles et d'avenir.

Remarquons d'abord que le changement de Religion en Angleterre s'est opéré : 1° par un mouvement qui avait occupé le souverain, et devant lequelle à la réaction des catholiques romains qui avait frappé leur conscience, de leur liberté, de leur vie, prédomina un parlement affirmant de leur le consentement du Parlement, 2° par un acte définitif d'Elisabeth le renouvelant avec vous du Parlement.

Tant que le pouvoir chef de l'État, représentant, maintient notre haute justice et notre indépendance profonde, les abus de la réforme vont faire sombrer bientôt de notre réforme une pauvre signification. Je ne demande pas, dites-vous, quelque chose, quelque pouvoir, quelque établissement romain. Tout ce gouvernement tendant à réaliser, reconnaître les existences et les rétablir, partant la main des hommes qui ont prétendu aux hommes de la création. Chez ce qui pourrait, établissement romain, tout est dit, jamais il ne se trouve rien. Il est fait sur la réforme que cette affirmation de vérité et rétablissement spirituel, elle naît par l'œuvre de Dieu, elle n'aurait pas une mission divine. La raison de la désordonnance, comment se mettre

et [illegible] de chaque année une sanction définitive.

Il faut d'ailleurs avoir de dire que l'Église Anglicane possède des biens en propre, mais il est de notoriété, que, la Réforme une fois adoptée, c'est de la plaire dans l'Église Réformée que le développement fine des ressources pécuniaires, et nous, comme en France, dans chaque année, comme dans tous les pays de Mission, de la munificence libre des fidèles.

On ne saurait le dire, il est vrai que l'Église Anglicane n'aurait de richesses que celles qu'elle se serait formées elle-même par les libéralités personnelles des réformés. De grandes fondations ont été faites depuis la Réforme, de grandes et riches associations de propagande ou de bienfaisance se sont établies. Dans tout les deux mondes, l'Église Anglicane possède en propre cette partie de ses richesses; mais le dire, c'est-à-dire la plus grande partie de ses richesses actuelles et permanentes, il faut dire qu'elle le tient du pouvoir civil qui la substitue aux institutions catholiques d'autrefois. Cette partie de son opulence, elle la possède par substitution et non pas en propre, au moins fruit de ses propres sacrifices.

M. — Vous voulez bien comprendre, Monsieur, pourquoi je n'analyse pas le quatrième chef énoncé par vous en ces termes : d'avoir, à tous égards, favorisé les dissidents et maltraité les Juifs. Il appartenait à l'Église Anglicane et à l'Église Anglicane seule de dire ce qu'il faut pour appeler son administration intime, ni sans action à l'égard des dissidents qui peuvent s'embarrasser des foudres politiques d'Outre-Manche participent elle, dans tout d'affaires pour

Donnez, à qui vous
Détaillez.

[illegible]
accusation
de l'État.

[illegible]
tolérance ne saurait
est d'avoir.

de Religion, ne
nécessairement que
Longueville à Lorme
qui aux grands
tolérantes et dans
de tous le caractère
entier définitif
Dès son Parlement
Capitale, nécessairement
notre commission
avait fait [illegible]
pensée signifiait
vous [illegible]
les établissements
Chrétienne avec
qui même [illegible]
prétendu aux [illegible]
pouvoir, et [illegible]
formais et [illegible]
la réforme que
en établissement
dire cette [illegible]
la traition de [illegible]

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6176?context=pdf

vos propres expressions.

Peut-être pourrait-on dire, avec plus de justesse de langage, qu'elle a saisi des biens ecclésiastiques les dépouilles de l'ancienne église.

En fait, le patrimoine de l'église Anglicane se compose en grande partie des biens qui possédait, avant la réforme, l'église catholique en Angleterre. Les dotations et les biens ecclésiastiques ont été seulement les bénéfices seuls ont été changés.

Dès lors, Mr. Pitt aurait dû, sans explication aucune, lire de ce qui lui appartiennent en propre ? (page 189) Je ne le supposerais pas, je crainrais seulement de donner à un roué, en propre, quelques enseignements, et voici celles que j'ai l'honneur, Monsieur, de vous proposer, espérant que vous voudrez bien en faire usage, trop acceptables.

La Révolution française et la réforme anglaise qui, tout deux, ont disposé des biens ecclésiastiques, n'ont pas procédé toutes deux de la même manière. En France, la Révolution a spolié l'église. Le Parlement a cru pouvoir à d'incessantes difficultés, et disposé que le budget annuel des cultes serait un dédommagement des biens des évêques qui seraient comme un revenu public de l'église catholique. De cette façon, si dans un sens et dans un autre, l'église en France a perdu ses propres revenus, elle a gagné du revenu même de l'ancienne dotation. La Révolution, Henri 8 n'a rien gagné, ses biens ecclésiastiques. Il en a disposé, il en a le réellement disposé, que les biens et les bénéfices ont été quelques uns, à dépouillé ceux de l'église qui n'étaient pas dans les mains de leurs successeurs plus complaisants, avec l'exception,

du clergé réformé d'alors et la déclaration royale de 1562, les variations et les dissemblances de l'Eglise d'Angleterre n'étaient pas une fiction de Burnet, sans doute, mais toute la [illegible] de [illegible] [illegible] d'échapper à ce fait flagrant des variations primitives de l'Eglise Anglicane ; il n'y peut réussir ; et c'est de son livre même que Bulloué fait sortir les documents dont il [illegible] [illegible] livre 7, 10 de son histoire des Variations.

Il prenait un moyen d'échapper aux conclusions de l'histoire, ce serait de ne dater l'origine de l'Eglise Anglicane que de 1562. Alors, Monsieur, quel moyen ! Il ôterait à l'Eglise d'Angleterre toutes les traditions ; il ferait de l'Anglicanisme une institution sans racines dans le passé. C'est une telle hypothèse, à laquelle, certes, n'ont jamais pensé ni les écrivains Anglais, ni les Parlements, ni les Principaux auteurs de la Réforme, ni le clergé réformé d'Henri 8, d'Edouard 6, ni d'Elizabeth. Il ne resterait même pas à l'Anglicanisme le moindre semblant de succession ecclésiastique. L'hypothèse, d'ailleurs, est complètement fausse. Il est constant que le travail de la réforme commence sous Henri 8 par le rejet de la juridiction Romaine, qu'il [illegible], d'abord, en attendant la rédaction des articles de religion, il y a là un travail de législation et [illegible] [illegible] précédant un établissement définitif. [illegible] n'est pas, pour le dire en passant, le travail de Dieu. Dieu est [illegible], il ne peut y avoir [illegible] les [illegible] [illegible] ni [illegible] [illegible] [illegible] simultanément ni progrès. La [illegible] [illegible] apparaît [illegible] que Dieu [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], que l'Eglise Anglicane a [illegible].

3° [illegible] [illegible] les [illegible] de l'Eglise

[illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] le [illegible] [illegible]

ses propres expressions.

[illegible] [illegible]
langage qu'elle a depuis [illegible]
de l'ancienne Eglise.

En fait, les [illegible]
complète, de grande [illegible]
la Réforme à l'Eglise Catholique
et les [illegible] [illegible] [illegible]
toute ont été changées.

Dès [illegible] [illegible]

Elle est riche du [illegible] que [illegible]
(page 169.) Je ne le suppose
[illegible] donner à [illegible] [illegible]
et voici celles que j'ai [illegible]
proposer cependant [illegible]
[illegible] trop inacceptable

La Révolution
Anglaise qui, toutes [illegible]
atteignit, n'ont [illegible] [illegible]
[illegible] la [illegible], le
[illegible] [illegible] de [illegible]
[illegible] [illegible] que le [illegible]
[illegible] ou [illegible]
[illegible] comme un [illegible]
intérêt catholique. [illegible]
[illegible] ni [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] du [illegible]
[illegible] [illegible] Angleterre
[illegible] les [illegible] [illegible]
[illegible], et il en a [illegible]
de ses [illegible] et les [illegible]
[illegible] [illegible], [illegible]
[illegible] qui [illegible]
[illegible] de [illegible] [illegible]
successivement plus [illegible]

Mais [illegible] page à [illegible]

En 1652 il avait été décidé par acte du Parlement que l'on réformerait la discipline ecclésiastique et la forme du culte, ce qui fut réalisé en 1653.

En 1654 Cromwell a déjà [illegible] le pouvoir de juger des actes religieux, annulant les articles qu'il fit promulguer contre les Anabaptistes, comme si la foi universelle et l'autorité de l'Église ne suffisaient pas à maintenir l'Église.

Malgré les disputes dont Cromwell Chef de la religion prétendait rendre tolérant ceux de ses sujets qui [illegible] à leur croyance, mais encore ceux qui [illegible] les nécessités qui, d'Allemagne, d'Italie, de France, de Pologne, avaient causé de vives représailles, [illegible] à Henri 8 une action [illegible] et opérer la réformation à sa manière et conformément tout leur [illegible] fut bien de l'intérêt des [illegible] : ceci est bien de mêmes maximes, de religion de la Réforme d'Angleterre se déclarant dans l'unité.

En 1657 les Décisions sont [illegible], et l'on peut commander comme dans [illegible] qui [illegible] dans une [illegible] tous les fidèles de la réforme.

En 1658, dans l'Ecosse, on prend avec tant de force parti contre la gentilhomme [illegible], qu'on la déclare impraticable et contraire à l'Évangile de Jésus-Christ. Elisabeth, en Prussia, libère entière l'adoration [illegible] présent dans l'Eucharistie.

Elisabeth Stuarge se [illegible] réforme, mais sans [illegible] dans son entier [illegible] l'Évangile. Les quatre évêques en [illegible], les images, les cérémonies, la présence réelle, la [illegible] spirituelle du Pape sur la terre, telles enfin les opinions [illegible] accréditées déjà [illegible] dans une partie de ses pays.

En 1659, le Parlement reprit l'œuvre d'Édouard 6, mais, si nous en croyons les actes publics

Si ce fait est exact, la conclusion est claire, et la conclusion, la raison à l'Église Anglicane n'a pas plus qu'aucune autre des organes publiques du Ministère pour que les Ministres des organes publiques étaient Catholiques Romains.

Il est fort naturel dans ce qui nous appelons le Gouvernement de Henri 8 ?

Ce qui en peut affirmer, c'est que le Prince sépara de l'Église par un acte public et qu'il définit tous les Ministres de réconcilier aucune autorité spirituelle que le Saint-Siège. Il ne changea ni la Doctrine ni la Liturgie. Il rompit des mitres, en liant avec la juridiction spirituelle le lien de l'Évêché Catholique. Il avait le droit aux changements que nous avons indiqués parmi les successeurs.

Les articles de son règne, Année de la Confession de foi

Pourquoi n'adoptait-on pas cette alternative d'autres agés que celui de son règne ? Il est fait que la Confession de foi et le plan de Religion de 1549, Édit de Georges 2, prise à cette époque et en fait formation, est bien de l'année où l'acte de Synode de Londres de 1562 fut mis en vigueur. Il est impossible que cette époque est la seule qui nous préoccupe et jugeant en même que les lois.

Système de l'Angleterre tout est connu, Montant jusqu'à mille mitres. Vous pouvez, Vous, mieux que mille mitres affirmer que les articles actuels de l'Église ne sont pas ceux de l'époque de la réforme. Vous savez, Vous, que nous avons à la Réformation de fait et que nous avons à la Réformation de fait. Dans ces conditions, il faut attribuer le synode tenu à Londres en 1562, je veux dire, mais trois ans après l'acte d'Elizabeth pendant un acte de pression, entre l'ancienne et la réforme de l'Angleterre. Si, quelle fut la marche de la réforme en Angleterre ? Depuis

Henri 8 jusqu'à 1562 ?

En 1562 il avait été

Que l'on réformait le Ministère

forme de l'Église, ce qui fait ressortir

En 1562 Henri 8

pouvoir de juger des actes de la

fit promulguer contre les Romains

vraie de l'autorité de l'Église ne suffisait

l'Évêché.

Lorsque les Papistes

la religion, prononcés à Rome, ils

à Trente, Commission

des ordonnances qui, l'Allemagne, l'Italie

Lettres latines, Jurisdiction, avaient

Jurisdiction à Henri 8 une action

Chacun à sa manière et conformément

fondent bien de l'autorité, de l'autorité

laire de mêmes maîtres de l'Église de

tance de déformer dans l'Église.

En 1562 les Décrétales

un point commun comme Dieu

une même foi, tout les fidèles de la

de Trente et de la 1562, dans l'Église,

force partie contre les prétentions

un prétexte et contraire à l'Évangile

Pelagius, Elizabeth, ou Pontifes

spirituel présent dans l'Eucharistie

Elizabeth n'engage

sans opinions. Dans son entière

quatre chapitres particulier, les

la présence réelle, le sacrifice

que le vieux texte ecclésiastique

ordonnées. Il est dit dans

En 1562 le Parlement

l'Évêque 6, mais, il nous en

Fichier issu d'une pag

témoignage une confiance à laquelle vous vous êtes complaisant de m'en témoigner mieux particulière que, depuis les débuts de l'homme d'Etat que j'ai fait en France, la carrière et la mission du sacerdoce je ne puis quitter cette position de vieux lieux sans vous répondre quelques lignes avec vous.

Vous reprochez, dites-vous, beaucoup, à l'Eglise Anglicane :

1° D'avoir pris naissance, non dans les croyances publiques, mais dans le gouvernement de Henri 8.

Etudions les faits.

En 1534, quelles étaient les croyances publiques de l'Angleterre, de l'Europe et du Monde catholiques ? Partout catéchisme, culte complet, les 7 sacrements, autorité du sacerdoce et du Pape. Dans le lieu d'où vient l'Antéchrist, dans le fait, la suprématie de juridiction des successeurs de St Pierre, la soumission non à telle ou telle Eglise nationale, mais à l'autorité de cette Eglise universelle, Apostolique, Romaine, dont le successeur de St Pierre est, comme chef des Pasteurs et des Docteurs, le Docteur que se reconnaît l'Antéchrist. Il y a, cependant, dans vos deux histoires de la civilisation en Europe et de la civilisation en France, comme commentaires à plus d'une page, des détails sur la constitution et sur l'action de l'Eglise. Des détails qui ne sont pas conformes à l'histoire générale de l'Eglise ; telle qu'elle se compose avec les chroniques de l'Eglise et des écrivains ecclésiastiques, vous vous ~~[illegible]~~ l'appelant, facilement par la nature même de ces études générales, vous ne vous êtes de détail ne vous empêchant pas de les suffisamment entrevoir pour apprécier l'état des croyances publiques, ou, en gros, vous appelerions la foi universelle de la communion romaine, au début du 16e siècle.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6176?context=pdf

Que de fait j'ai dû rester très bref à ce fond de sujet, le jugement porté en France sur l'Église Anglicane ! Vous le voyez ainsi avec cette rude franchise qui donne à votre conversation un si vif intérêt. Je vous suis de très bonne foi sur tout, en effet, presque tout ce qui fait le nerf de la Difficulté. Si jamais vous trouvez l'occasion d'étudier et de pénétrer, tout intimement, ce qui regarde cette grande matière, vous rendrez service à grand nombre de lecteurs qui ne trouvent pas, dans l'hostilité d'éclairer le théologie et les traditions ecclésiastiques, de quoi éclairer leur inexpérience. Vous dirai-je avant lui, à beaucoup, m'arrêtera à vous confier mes pensées à ce sujet ?

Après avoir résumé ce que vous appelez les reproches faits en France (page 183) — ce qui doit signifier dans toute la Communion Romaine, car en France n'a pas plus de théologie que de hiérarchie distinctes de l'enseignement et de la hiérarchie Romaine, — vous vous contentez de dire après sans doute à la manière rapide de l'ouvrage : Il y a beaucoup de vrais docteurs reproches, et je ne chercherais pas à les atténuer ou en diminuer ce qu'ils peuvent avoir d'excessif (p. 184) Si j'étais Anglicane, j'éprouverais une condamnation moins sévère ; catholique-Romain, je vous demande s'il n'est pas nécessaire de savoir ce qu'il y a de vrai dans les reproches et sur quel rapport on leur trouve quelque chose d'excessif. Les lecteurs ne doivent pas être laissés en dehors du compte que vous rendez au tribunal du Monde intelligent ; ils ont droit à un arrêt précis et motivé. Je n'ai pas, mettez, le prétentieux d'un jugement ici les éléments vous avez dû, vous, rechercher, au moins des années les plus notables de votre carrière publique, vous faire des lecteurs alors, et indiquer pour que rien ne vous soit étranger des éléments exacts de la discussion. Mais, ne faites que passer vous à

[illegible] comme [illegible] de droit en [illegible] les [illegible] Hommes d'État en [illegible] caractère et la position de [illegible] quelques lignes avec vous.

De la foi. Idée [illegible] Anglicane :

1° D'avoir pris naissance publiques, mais dans le [illegible]

Étudions les faits :

De 1534 quelles étaient l'Angleterre, de l'Europe et du catéchisme au complet, les [illegible] de sacrement chacun dans [illegible] Dans les faits, la séparation de St Pierre la soumission [illegible] nationale, mais à l'autorité de l'Apostolique Romaine, tout [illegible] comme chef des doctrines et [illegible] [illegible]. Il y a [illegible] dans l'Église [illegible] en France comme [illegible] des détails sur la constitution [illegible] Des détails qui ne sont pas [illegible] générale de l'Église [illegible] Anglicanisme des [illegible] et des [illegible] sont dans [illegible] de ces études [illegible] vous empêchent pas de les apprécier. L'état des [illegible] nous appelle aussi [illegible] Romaine, au début du 16e

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6176?context=pdf